

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de THIONVILLE

BUDGET PRIMITIF 2024

Mairie de

Note d'information



1) Contexte

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
Arrondissement de Thionville
Préfecture de la Moselle

Population (chiffre Insee 2024) : 455

Evolution de la population (source Insee) :

2009	2014	2020
509	470	448

2) Définition du budget

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité pour une année civile.

a) Sections

Le budget comprend deux sections :

- Fonctionnement,
- Investissement.

La section de fonctionnement (F) regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

- Dépenses : personnel, alimentation, assurances, consommation d'eau, produits d'entretien, intérêts des emprunts, entretien du patrimoine, indemnité de fonction...
- Recettes : fiscalité locale, location de bâtiments, produits des services, dotation globale de fonctionnement de l'Etat...

La section d'investissement (I) regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

- Dépenses : remboursement du capital des emprunts, construction d'un colombarium, gros travaux de voirie, achat d'un terrain, réalisation d'un terrain de sport...
- Recettes : vente d'un terrain, réalisation d'un emprunt, subvention de l'Etat, récupération de la TVA...

Les deux sections ne sont pas cloisonnées, le lien se fait notamment par l'autofinancement, appelé aussi épargne.

Adresse: 11, Grand'Rue 57250 MOYEUVE-PETITE

Tél: 03 87 58 88 29 - Fax : 03 87 58 56 30

E-mail: commune-de-moyeuvre-petite@wanadoo.fr

b) Plan comptable

Le plan comptable subdivise le budget en deux sections : fonctionnement et investissement et ensuite en :

- Classes,
- Chapitres,
- Articles,
- Sous articles,
- Sous sous articles.

c) Vote du budget

Le budget primitif de Moyeuve-Petite est voté au niveau du chapitre : les crédits seront alors appréciés au niveau du chapitre et pourront être utilisés dans la limite du crédit global inscrit au niveau du dit chapitre.

Le budget primitif de Moyeuve-Petite est voté par nature. Le vote par nature est obligatoire pour une population inférieure à 3500 habitants.

Les opérations sont classées conformément au plan comptable, selon leur nature économique ou leur définition :

- Dépenses = personnel, assurances, intérêts des emprunts, eau, électricité, frais de transport...
- Recettes = cantine, location de la salle des fêtes, dotations de l'Etat, ...

3) Présentation générale du budget primitif (BP) 2024

a) Résultats de l'exercice antérieur (2023)

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses 2023	Recettes 2023	Solde d'exécution ou résultat reporté 2022	Résultat ou solde (A) 2023
				(2)
TOTAL DU BUDGET	317 798,66	340 439,14	423 568,00	446 208,48
Investissement	40 904,35	18 070,55	59 080,57	36 246,77
Fonctionnement	276 894,31	322 368,59	364 487,43	409 961,71

Résultat positif à reporter au BP 2024 en investissement

Résultat positif à reporter au BP 2024 en fonctionnement

Dépenses à reporter au BP 2024 en investissement

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
	I + II	III + IV	B1	B2	
TOTAL des RAR		30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00
Investissement	I	30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00
Fonctionnement	II	0,00	0,00	0,00	0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL				416 208,48
Investissement				6 246,77
Fonctionnement				409 961,71

I

C1

b) Vue d'ensemble du budget primitif 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A
VOTE	DEPENSES	RECETTES
	202 861,48	196 614,71
	+	+
REPORTS	30 000,00	0,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	0,00	36 246,77
	=	=
	232 861,48	232 861,48
	Total de la section d'investissement (2)	
VOTE	DEPENSES	RECETTES
	676 854,71	266 893,00
	+	+
REPORTS	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	409 961,71
	=	=
	676 854,71	676 854,71
	Total de la section de fonctionnement (3)	
	909 716,19	909 716,19
	TOTAL DU BUDGET (4)	

Dépenses 2023 restantes reportées au BP 2024

Résultat de l'exercice 2023 en investissement

Budget équilibré en section d'investissement = autant de dépenses que de recettes

Résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement

Budget équilibré en section de fonctionnement = autant de dépenses que de recettes

Budget équilibré sur les 2 sections

4) Priorités du budget primitif 2024

Section d'investissement

- Eclairage public : 60 195,62 €
- Coussins berlinois : 3024 €
- Cireuse pour l'entretien des sols de l'école : 1740 €
- Electrovanne pour la cuisine de la salle des fêtes : 1959,60 €

5) Section de fonctionnement

a) Dépenses

Total des dépenses réelles de fonctionnement : 497 515 € (voir page 13 du BP)

- Dont 284 915 € de charges à caractère général (électricité, chauffage, entretien des bâtiments...)
- Dont 131 950 € de charges de personnel et frais assimilés

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement : 179 339,71 € (opération ne donnant pas lieu à l'émission d'un mandat)

- Dont virement à la section d'investissement : 177 339,71 €. Autofinancement dégagé en faveur de la section d'investissement.

Détail des articles à partir de la page 33.

b) Recettes

Total des recettes réelles de fonctionnement : 266 648 € (voir page 14 du BP).

- Dont 130 000 € de fiscalité locale (impôts directs locaux)
- Dont 69 900 € de dotations et participations de l'Etat
- Dont 19 500 € d'impôts et taxes (CCPOM : dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, fonds de péréquation)

Résultat de l'exercice 2023 reporté : 409 961,71 €.

Détail des articles à partir de la page 37.

6) Section d'investissement

a) Dépenses

Total des dépenses réelles d'investissement : 232 616,48 € (voir page 10 du BP)

- Dont 220 616,48 € de dépenses d'équipement
- Dont 12 000 € de dépenses financières (emprunts...)

Détail des articles à partir de la page 23.

b) Recettes

Total des recettes réelles d'investissement : 17 275 € (voir page 11 du BP)

- Dont 12 375 € correspondant à la cession du réseau câblé à Orne THD

Total des recettes d'ordre d'investissement : 179 339,71 €

➤ Dont virement de la section de fonctionnement (autofinancement) : 177 339,71 €

Résultat de l'exercice 2023 reporté : 36 246,77 €.

Détail des articles à partir de la page 28.

7) Taux de contribution directe

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,20 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62 %

Taxe d'habitation : 15,02 %

8) Effectifs de la commune

Trois agents à temps non complet sont employés par la commune :

	TEMPS DE TRAVAIL	FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE
1 adjoint technique	27h/semaine	Assistance à l'enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants ; Préparation et entretien des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ; Entretien des locaux administratifs et de l'école maternelle.
1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	26,55h/semaine	Entretien de la voirie et des espaces verts ; Entretien de l'école primaire, de la salle des fêtes et des salles associatives ; Prise en charge des élèves pour la cantine scolaire.
1 attaché territorial	28h/semaine	Secrétariat de mairie : <ul style="list-style-type: none">- Collaborateur du Maire- Service aux administrés- Gestion des services